

L'omniprésence du numérique dans nos quotidiens avec les enfants concerne toutes fonctions éducatives y compris la parentalité. Sentiment d'impuissance, impression d'être dépassé, perte de légitimité éducative touchent éducateurs et parents parfois même qualifiés de « migrants du numérique ».

Ce livre interroge l'impact anxiogène des injonctions contemporaines adressées aux parents : informations contradictoires, interdits et consignes préventives trop souvent négatives. Empêtrés dans ces discours, les parents en perdent leur boussole, confondent maîtrise technologique et enjeux éducatifs, pour finir par s'inscrire dans une seule logique de surveillance de leurs enfants et adolescents.

Partant de définitions de la parentalité et de l'éducation au numérique, une nouvelle voie est ici proposée : celle d'accompagner les parents dans la recherche de solutions ajustées à leur réalité, soutenant l'autonomie de l'enfant et remplaçant le dialogue familial au centre.

Marion Haza-Pery est psychologue clinicienne et maître de conférences. Présidente de l'association CAMELEON, Clinique, Adolescence et Modernité, et secrétaire générale du CILA (Collège international de l'adolescence), experte de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique, auteure de nombreux ouvrages, dont Pubertaire dans la culture (PUL, 2020).

Thomas Rohmer, spécialiste en protection de l'enfance et numérique, est le fondateur de l'OPEN (Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique), expert au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

yapaka.be

Coordination de la prévention
de la maltraitance
Secrétariat général
Fédération Wallonie-Bruxelles
de Belgique
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be



ENFANTS CONNECTÉS, PARENTS DÉBOUSSOLÉS

*Marion Haza-Pery
Thomas Rohmer*

LECTURES

TEMPS D'ARRÊT

Enfants connectés, parents déboussolés

*Marion Haza-Pery
Thomas Rohmer*

Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.

Directrice de collection : Claire-Anne Sevrin assistée de Diane Huppert ainsi que de Meggy Allo, Laurane Beaudelot, Philippe Dufromont, Audrey Heine et Habiba Mekrom.

Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'Enseignement, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, Administration générale des Maisons de Justice, Administration générale du Sport, Administration générale de la Culture et ONE), la collection « Temps d'Arrêt / Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

Comité de projets : Alexandra Adriaenssens, Mathieu Blairon, Nicole Bruhwylér, Louise Cordemans, Olivier Courtin, Anne-Marie Dieu, Marleine Dupuis, Ingrid Godeau, Françoise Hoornaert, Farah Merzguioui, Perrine Molter, Géraldine Poncelet, Nathalie Van Cauwenberghé, Pedro Vega Egusquizaga, Françoise Verheyen.

Comité directeur : Alexandra Adriaenssens, Frédéric Delcor, Freddy Cabaraux, Quentin David, Valérie Devis, Annie Devos, Alain Laitat, Laurent Monniez.

Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.
Mai 2023

Environnement numérique et parentalité	5
Le numérique : un champ d'éducation à part ?	10
Les injonctions contradictoires sociétales et la vision alarmiste des médias : un piège pour les éducateurs	18
Construction d'une parentalité relative au numérique.	27
La parentalité numérique existe-t-elle vraiment ?	35
Créativité et bricolage : redonner aux parents leur légitimité autour du numérique	43
Le numérique : un espace de parentalité ?	49
Conclusion : l'éducation au numérique, une affaire de famille plus que de société	53
Bibliographie.	56

Environnement numérique et parentalité

En 2023, les écrans (tablettes, smartphones, ordinateurs, consoles, etc.) font partie prenante de nos vies et de nos quotidiens. Les familles partagent ces objets, présents dans les foyers. Le smartphone est notamment un écran hyper fréquent, présent à longueur de temps dans les mains des parents, côtoyant des téléviseurs trônant dans des salons, chambres ou cuisines.

Le rapport des 1000 premiers jours issu de la cohorte Elfe (septembre 2020) réalisé à partir du suivi longitudinal de plus de 18 000 enfants de 0 à 20 ans, en France, nous donne des éléments plus précis sur la place des écrans dans les familles. Malgré les recommandations auxquelles sont confrontés les parents, la présence de divers écrans chez les jeunes enfants est bien effective. Nous pouvons par exemple observer dans le rapport de la cohorte Elfe que près de la moitié des jeunes enfants (moins de 3 ans) se retrouvent, en journée, en présence d'une télévision allumée au moins une fois par semaine et que plus d'un tiers utilise un smartphone. L'étude révèle qu'hormis l'exposition aux écrans, ce qui ressort est un usage excessif en termes de temps passé ou de moments inadéquats. Ceci se retrouve par exemple lors des moments de coucher, de repas, ou encore de déplacements. L'écran intervient aussi comme moyen de calmer le jeune enfant lors de crises. Les dernières données de l'étude Elfe révélées en 2022 ajoutent des précisions sur le temps passé :

le temps d'écran atteint en moyenne presque une heure chez les enfants de 2 ans, et un peu plus d'une heure et demie à 5 ans et demi. Chez ces derniers, la quasi-totalité regarde la télévision, la moitié utilise tablette ou ordinateur et un quart un smartphone, ce au moins une fois par semaine. Ajoutons que ces temps d'écran sont plus élevés chez les familles ayant des origines immigrées ou un faible niveau d'études de la mère. Enfin, les modalités d'utilisation des parents influent sur l'usage des enfants : plus les parents sont utilisateurs pour leur loisir, plus les enfants sont exposés aux écrans, et plus, en termes de probabilité, ils risquent d'augmenter et intensifier leur utilisation en grandissant.

Pourtant les parents sont entourés de recommandations concernant les écrans et les jeunes enfants, notamment en France, « pas d'écran avant 3 ans » (cf. les balises 3-6-9-12) ou « pas d'écran avant 2 ans » et l'incitation à « un temps très limité et accompagné jusqu'à 6 ans » selon l'avis de l'Académie des sciences (2013), le rapport de la HAS (Haute Autorité de Santé) ou le Guide de la famille tout écran (2017). En Belgique, depuis 2013, des campagnes de sensibilisation sont menées par yapaka. « Écrans en veille, enfants en éveil », « *Maîtrisons les écrans* », « *Ne laissons pas les écrans faire écran* » pour indiquer des repères âge par âge en déclinaison de la règle « 3-6-9-12 ». Depuis 2008, des outils et publications sont adressés à tous les professionnels de l'enfance et de la jeunesse sur cette même thématique. En 2015, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias lançait une campagne sur « les enfants et les écrans »

préconisant cinq recommandations. Plus précisément, dès 2008, Serge Tisseron propose la règle aux parents du 3-6-9-12, à savoir : Pas d'écran avant 3 ans, Pas de console de jeu portable avant 6 ans, Pas d'Internet avant 9 ans, Pas de smartphone ni réseaux sociaux avant 12 ans.

Mais récemment, l'Académie Américaine de Pédiatrie propose un revirement : les enfants de 18 mois peuvent regarder des écrans en présence des parents, ce que reprend le Haut conseil de la Santé Publique (HCSP) en France qui préconise de proscrire les écrans avant l'âge de 3 ans, si les conditions d'une interaction parentale ne sont pas réunies et seulement d'interdire les écrans 3D pour les enfants âgés de moins 5 ans.

Les premiers paradoxes commencent à poindre entre les recommandations faites aux parents et les usages quotidiens des familles. Il faut aussi remarquer que les préconisations sont empreintes de représentations sur les outils numériques. Par exemple, la télévision est davantage perçue comme néfaste que les tablettes, consoles ou ordinateurs, car elle renvoie à des usages passifs ou interactifs. Pourtant, comme l'écrivent Diter et Octobre (cohorte Elfe - 2022) dans leur rapport, « cette distinction, très couramment mobilisée dans le débat public, est cependant à nuancer : les enfants utilisent souvent les tablettes pour visionner des contenus télévisuels, tandis que de plus en plus de télévisions sont connectées, donc potentiellement interactives. » Le caractère technologique actuel de certains écrans leur offre alors une valeur particulière dans les représentations, sans que cela ne soit étayé scientifiquement.

Les études récentes montrent toutefois que les parents sont préoccupés par la question du numérique pour leurs enfants. Depuis 2018, le numérique est même l'inquiétude première des parents, devant la scolarité (Enquête de l'Union Nationale des Associations Familiales -UNAF). Et selon l'édition 2021 du Baromètre Numérique réalisé par le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) en France, les parents se montrent de plus en plus attentifs à la question du temps passé par leurs enfants sur les écrans. Pour cela, ils encadrent de différentes façons les temps passés devant les smartphones, télévisions ou consoles et ordinateurs. Ces dix dernières années montrent une réelle mobilisation parentale en ce sens. La dernière étude sur les parents et le numérique menée par l'UNAF et l'Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique (OPEN) (2022) suite aux confinements imposés par la gestion sanitaire du COVID, souligne deux points que nous allons développer par la suite : l'accompagnement parental est souvent acté par la mise en place de règles et de limitations technologiques, au détriment du dialogue. Pour exemple, interdire l'utilisation des écrans à table (53 %), limiter le temps d'usage des écrans par jour/semaine (52 %), interdire d'utiliser les écrans avant de se coucher (43 %). Certains parents utilisent aussi des solutions de contrôle technique, en informant ou non les enfants. Par ailleurs, les parents interrogés dans l'étude expriment leur demande d'accompagnement face au numérique : un parent sur deux environ ne se sent pas accompagné ou pas suffisamment accompagné. Pour

trouver de l'aide, ils vont surtout solliciter les membres de leur famille (49 %), le corps enseignant (41 %) et les amis (23 %), ou encore des pairs sur Internet (via YouTube ou sur des forums) ou des experts (professionnels de santé : 11 %). Parmi les attentes des parents, ressortent un besoin de ressources éducatives de types conseils pratiques ou outils non-numériques propices aux dialogues, des actions et événements de proximité tels que des journées de sensibilisation pour les enfants ou des ateliers de formation pour les parents ou, enfin, des outils ou solutions techniques.

Le numérique : un champ d'éducation à part ?

L'éducation au numérique, telle que l'on tente de la définir à l'heure actuelle, est passée par de multiples étapes et significations. La question est ici d'analyser et de comprendre les origines des difficultés que rencontrent aujourd'hui de nombreux parents à s'emparer de ce sujet, pourtant au cœur de leurs préoccupations. Pour quelles raisons les écrans – et les pratiques numériques qui en découlent – occasionnent-ils autant de difficultés, remettant en cause les logiques éducatives préalablement établies par de nombreuses générations ?

Afin d'analyser l'origine de ce phénomène, nous allons, dans un premier temps, contextualiser le déploiement de ces outils, en France, au regard notamment de certaines politiques publiques et en lien avec l'apparition assez récente du mot *numérique* qui a traversé de nombreuses évolutions sémantiques. Même si chaque pays européen dont la Belgique a naturellement conservé son autonomie en termes de politiques publiques, on notera que la plupart se sont inscrits au même moment dans cette course à penser la place grandissante du numérique. Au cours des années 1980, c'est d'abord le mot *informatique* qui fait son apparition dans le langage usuel, en parallèle de politiques publiques françaises visant prioritairement le déploiement massif d'équipements en ordinateurs, notamment au sein de la sphère scolaire (Cf. le plan informatique pour tous, initié en 1985 par le premier ministre de l'époque).

En effet, c'est bien par la volonté d'équiper les écoles et les élèves que ces technologies sont peu à peu apparues dans les textes et discours officiels, vision in fine classique du déploiement d'outils qui permettent la transmission des connaissances et le développement des compétences des élèves, dans un champ où l'adulte occupe une place centrale et verticale dans la transmission du savoir.

En France, avec la démocratisation d'Internet au milieu des années 1990 et la multiplication des outils (smartphones, tablettes, lecteurs MP3, etc.), l'obsession des pouvoirs publics se concentre encore sur l'équipement, la mise en réseau et le raccordement à Internet du grand public mais aussi des établissements scolaires. Parallèlement en Belgique durant cette même période, l'équipement technologique dans les écoles prend un essor en amorce des projets pour des « écoles numériques » dans les années 2000.

Certes, on ne peut que saluer ces politiques publiques qui ont permis l'accès rapide à ces technologies permettant de passer de 4 % de français ayant accès à Internet en 1998 à 75 % en 2011. Pour autant, on pourra noter que cette obsession de l'équipement s'est souvent faite au détriment de l'accompagnement des utilisateurs, qu'ils soient adultes ou jeunes. Nous pouvons d'ailleurs remarquer que les parents actuels n'ont pas du tout été accompagnés dans leur apprentissage des différents usages de ces équipements informatiques, ce qui peut favoriser la rupture dans la transmission éducative, nous y reviendrons.

Puis, au cours des années 2000, le mot *numérique* fait son apparition dans les rapports officiels français, avec toujours au cœur des politiques publiques la place centrale de l'école dans sa capacité à déployer les outils auprès des élèves pour qu'ils s'en emparent de manière appropriée et vertueuse. C'est ce que montre dès 2002 le rapport de l'inspection générale de l'Education Nationale « L'école et les réseaux numériques » remis au ministre de l'Education Nationale de l'époque. Ce rapport recensait notamment toutes les expérimentations en cours au sein des établissements scolaires français dans le cadre de l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) par les élèves dans leurs apprentissages. Avec le recul de ces 20 dernières années, peut-on réellement parler de réussite ?

On notera qu'en parallèle, c'est à cette époque que se démocratise l'utilisation du téléphone mobile au sein des familles et en particulier chez les jeunes générations, en même temps que commencent à apparaître les ancêtres des premiers réseaux sociaux (Skyblog par exemple) et des messageries instantanées (MSN par exemple). Cette difficulté à accompagner les pratiques des utilisateurs dans le cadre de politiques publiques en ne focalisant les efforts qu'autour des équipements a été percutée de plein fouet par l'émergence de l'Internet 2.0 (dit web collaboratif). Cette révolution intervenue au début des années 2000 a offert la possibilité aux utilisateurs de s'inscrire dans un processus de création et de collaboration, en partageant des contenus et en s'affranchissant de la maîtrise technophile des outils. Cette démocratisation

de l'utilisation du numérique par le plus grand nombre a alors remis les individus au cœur du dispositif créatif, mettant ainsi à mal les modèles ancestraux très verticaux de partage et de transfert des connaissances. On en perçoit encore aujourd'hui les effets avec l'explosion de l'intelligence artificielle (IA) permettant à chacun de créer, ici un site Internet et là, une œuvre dessinée de grande qualité réalisée en quelques secondes. La hiérarchisation des sources d'information et de connaissance est donc invisible sur Internet, nécessitant la mobilisation d'une réflexion critique pour se situer face à la multitude de contenus. C'est ce à quoi se retrouvent notamment confrontés les parents dans le cadre des recommandations d'éducation au numérique, nous allons le préciser par la suite.

Dès lors, comment les familles se sont-elles adaptées à cette révolution ? Elles ont bien sûr répondu à cette fascination et cet attrait de la nouveauté en intégrant très rapidement ces outils au sein des foyers. Cela a favorisé l'appropriation de ces technologies par les jeunes générations, quitte à les autoprocéder « fers de lance » de cette révolution en marche. C'est ce que montre une enquête de l'institut de sondage IPSOS de 2004 qui établit qu'Internet est le média préféré pour 61 % des 15-25 ans, reléguant la télévision au statut de dinosaure. C'est à partir de cette époque que commence à poindre une analyse surprenante dans l'esprit de nombreux adultes dont nous continuons encore à payer les conséquences aujourd'hui. La notion de natifs du numérique (*digital natives*), théorisée par Marc Prensky dès 2001, fait émerger ce concept étrange

consistant à opposer deux générations : celle qui n'aurait jamais connu le monde sans les outils numériques et celle qui serait « montée dans le train en marche », aussi appelée migrant du numérique, en d'autres termes, les parents de cette génération d'adolescents -bien moins utilisateurs de ces outils. De manière factuelle, on ne pourra ici que retenir le côté surprenant de cette analyse. Avons-nous partagé le même postulat lors de la généralisation de l'utilisation de l'automobile en opérant un distinguo entre les générations nées avec et avant l'arrivée de l'automobile ? Cette dichotomie est surtout le point de départ d'un mythe persistant qui tend à confondre maîtrise technique d'un outil et enjeux éducatifs. Et c'est bien cette pensée qui vient renforcer le sentiment d'impuissance et l'impression de dépassement d'une génération par une autre. De nombreux adultes ont commencé peu à peu à répandre l'idée que la génération ultra-connectée, souvent réduite à une « génération numérique », savait mieux utiliser les outils que la génération de leurs parents, voire « que les médias numériques ont été inventés par les adolescents », comme l'a déclaré en 2008, lors d'une audition au Sénat en France, la responsable, alors en charge du déploiement de l'éducation aux médias au sein de l'Education Nationale. Ce procès en manque de légitimité éducative que s'infligent la plupart des adultes repose pourtant sur une approche erronée sous-entendant que pour jouer son rôle de parent et d'éducateur, il est nécessaire de maîtriser techniquement les outils utilisés par les enfants, alors que les enjeux sont souvent ailleurs, comme nous le développerons plus tard.

A l'Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique (OPEN), nous observons régulièrement les effets de cette posture défaitiste lors des groupes de parole que nous animons auprès de milliers de parents partout en France. Récemment encore, Victor, un papa de collégiens nous disait qu'il se sentait « *complètement dépassé, et que de toute façon le combat était perdu d'avance au regard des avancées technologiques annoncées comme le métavers qui risquait encore de remettre tout en question* » ou encore Virginie, maman de collégienne qui trouvait TikTok « *complètement addictif et ridicule, inintéressant* » et que, comme elle « *ne comprenait rien à son fonctionnement* », elle ne se sentait pas capable de mettre des limites et un cadre à sa fille « *de peur d'être remise en question dans sa légitimité à s'emparer du sujet.* » Cette mise à l'écart des adultes dans leur capacité éducative s'illustre souvent par un manque d'intérêt porté par ces parents et éducateurs au sens large vis-à-vis des pratiques des enfants, bien qu'ils soient responsables de leur équipement précoce. C'est ce que révèle l'étude OPEN, UNAF, IPSOS (2022) qui a consisté à interroger des parents français et leurs enfants sur leurs pratiques numériques au sortir des différents confinements. Il apparaît que 49 % des parents d'enfants âgés de 7 à 10 ans pensent qu'ils regardent des vidéos de courte durée sur TikTok ou Instagram alors que les enfants déclarent être 66 % à le faire. Il en va de même pour le nombre d'enfants de cette même tranche d'âge qui sont 9 % à se rendre sur les réseaux sociaux selon les adultes, alors que les enfants déclarent être trois fois plus (28 %).

Nous pourrions partir du principe que cet écart important s'explique en raison de pratiques potentiellement cachées par les enfants à leurs parents. Pourtant l'étude révèle des écarts également très importants entre le ressenti parental et le vécu des enfants sur des comportements classiquement plus vertueux dans l'esprit des adultes. C'est le cas par exemple pour la proportion importante de 7-10 ans qui déclarent lire des livres et des BD en ligne (51 %) alors que les parents ne pensent qu'ils ne sont que 14 % ou encore le fait d'écouter des podcasts dont les adultes pensent qu'ils ne sont que 6 % à le faire, les enfants déclarant être 18 % à écouter ces contenus.

Le plus souvent, ce manque d'intérêt marqué de la part des adultes les conduit à adopter des postures éducatives qui passent uniquement par le contrôle et la mise en place de dispositifs techniques permettant d'atteindre cet objectif de contrôle, malheureusement au détriment du dialogue intrafamilial. C'est ce que montre une fois encore notre étude OPEN, UNAF, IPSOS (2022) avec seulement 4 parents sur 10 qui déclarent avoir un échange avec leur(s) enfant(s) sur leurs pratiques numériques, préférant se focaliser sur le contrôle du temps passé (52 %). Ceci est d'autant plus questionnant que ce contrôle omniprésent est souvent vécu par les enfants comme du flicage, ce qu'ils dénoncent très clairement. Aussi, à l'heure où la France se félicite d'être le premier pays européen à se doter d'un texte législatif (cf. la Loi Studer dont l'entrée en vigueur est prévue au printemps 2024) visant à contraindre tous les fabricants et distributeurs d'objets connectés à installer par

défaut un outil de contrôle parental, il apparaît clairement nécessaire de se montrer prudent quant au déploiement de ce dispositif. Il ne faudrait pas que cette mesure, au regard des constats que nous venons de faire, réduise la fonction parentale à l'unique contrôle des pratiques numériques des plus jeunes au détriment du dialogue et de l'accompagnement éducatif.

Les injonctions contradictoires sociétales et la vision alarmiste des médias : un piège pour les éducateurs

Comme nous venons de l'évoquer, les difficultés importantes que les parents rencontrent dans leurs capacités à s'emparer de la question des usages numériques de leurs enfants et adolescents s'expliquent pour partie par une grille de lecture souvent inappropriée des enjeux qui leur incombent. Le mythe des enfants sachant mieux utiliser les outils numériques que leurs parents s'accompagne souvent d'une forme de perte de légitimité éducative et de remise en question des capacités à être parent, faisant de la « parentalité numérique » (nous y reviendrons) un champ à part, souvent déconnecté de tous les autres sujets du quotidien.

Mais nous n'avons pas encore pris en compte dans notre analyse les récentes évolutions sociétales du « savoir être parent », qui se traduisent souvent par une liste toujours plus longue d'injonctions qui incombent à ces derniers. Ainsi, ces obligations à être de « bons parents » dans une société symboliquement représentée comme étant un espace de risques (Martin, Neyrand & Thévenot, 2016) véhiculent parfois de nouvelles normes qui laissent peu de place au libre arbitre, au risque parfois de culpabiliser et déresponsabiliser les adultes, comme nous allons l'aborder maintenant.

Le choix de l'âge et des équipements des enfants en outils numériques illustre une première contrainte qui pèse de manière prégnante sur les familles. Qu'elles reposent sur les médias, la société dans son ensemble ou les pouvoirs publics, les incitations à équiper les enfants avec ces outils de plus en plus tôt sont multiples, laissant peu de place aux familles pour adapter et prioriser leurs choix en fonction de critères intrafamiliaux et personnels. C'est ce que révèle l'étude OPEN et Anthroado (2019) dans laquelle de nombreux parents évoquent une « *pression qu'ils ressentent lorsqu'ils décident de freiner ou d'encourager la connexion de leurs enfants.* » Les familles interrogées reconnaissent « *faire comme les autres parents* » au risque, s'ils ne succombent pas, « *d'exclure leurs enfants* » des espaces de socialisation désormais ultra-connectés dans lesquels ils évoluent.

De plus, cette pression entre pairs s'accompagne parfois d'une surenchère à l'équipement et à la connexion véhiculée par les collectivités et l'école en général. En France, depuis de nombreuses années déjà, mairies, départements et Education Nationale décident d'équiper les enfants en tablettes et autres ordinateurs portables, selon un principe égalitaire louable de réduction de la fracture numérique. De nombreuses familles, qu'elles soient préparées ou non, n'ont d'autre choix que d'accepter que leur enfant soit équipé, quand bien même leurs convictions personnelles iraient à l'encontre « de l'intérêt général. » C'est ce qu'évoque Amandine maman de deux adolescents dans l'étude OPEN et Anthroado (2019) : « Par contre avec ma

filles, j'ai un peu plus de mal avec les règles, elle est dans sa chambre, je lui dis "maintenant les écrans, ça suffit" mais le problème c'est qu'elle est au collège et pour avoir les devoirs, elle est obligée de passer par l'application Pronote. Et, donc, légitimement, elle peut aller sur internet. » Dans les faits, cette pression globale subie par les parents à la connexion de leurs enfants se traduit par un rajeunissement permanent de l'âge des premiers équipements des enfants. C'est ce que révèle l'étude OPEN, UNAF, IPSOS (2022), qui démontre qu'un petit français moyen, quel que soit son milieu social, est susceptible de posséder l'ensemble des outils numériques existants entre 6 et 10 ans.

Parmi les autres injonctions véhiculées par la société, nombreuses sont celles qui sont alimentées par les différents messages de prévention adressés aux familles par les pouvoirs publics et certains experts. Plus précisément, les campagnes concernant l'exposition des jeunes enfants aux écrans existent depuis de nombreuses années et sont souvent relayées à grande échelle dans la sphère médiatique, que cela soit sur les sites institutionnels ou à la télévision. En France, c'est le cas par exemple pour les campagnes « pas d'écrans avant 3 ans » et « la règle des 4 pas » respectivement initiées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA devenu depuis ARCOM) et Sabine Duflo. Plus de dix ans après, sans s'attarder sur le bien-fondé scientifique de ces initiatives, nous sommes en droit de questionner leur impact en termes d'utilité publique dans la mesure où l'ensemble des chiffres (cf. INSERM/cohorte Elfe) dont nous disposons démontrent un réel

échec de ces démarches, pourtant largement relayées et connues des parents que nous rencontrons. C'est ce que nous confirment les nombreux adultes avec lesquels les équipes de l'OPEN échangent : la plupart jugent ces « règles » intéressantes, mais au final « assez enfermantes, laissant peu de place à l'improvisation et à l'adaptation du quotidien familial et par conséquent inapplicables. » Même si cela n'est pas formulé aussi clairement, sans doute faut-il interroger la nature même des messages reposant sur des interdictions jugées infantilisantes par leurs destinataires, et, au final, peu éclairantes sur les éventuelles alternatives éducatives à mettre en œuvre. En outre, ces injonctions négatives (toujours basées, dans leur formulation, sur une négation) ne tiennent pas compte de la réalité des familles, dont la forme a beaucoup évolué ces dernières années. Les pouvoirs publics et certains experts, à force de vouloir déployer des actions « de prêt à consommer préventif » pour toucher le plus grand nombre de personnes, en arrivent, paradoxalement, à exclure de nombreux parents. C'est ce que nous faisait récemment remarquer Samia, « maman solo » élevant seule trois enfants en bas âge, qui se sentait « culpabilisée par ces messages » mais qui, au regard de sa situation personnelle n'avait pas trouvé d'autre alternative que de mettre son aîné devant un dessin animé le matin avant d'aller à l'école pour lui permettre de s'occuper des plus jeunes. Dès lors, à l'heure où de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et même privés sont attirés par cette thématique au cœur de l'actualité, il serait sans doute opportun de faire évoluer la

sémantique très négative et dont l'efficacité reste à prouver afin de pouvoir toucher la plupart des adultes en besoin d'accompagnement. Les parents qui participent habituellement plus à ce type de réunion au regard du discours très négatif et angoissant qui leur est habituellement proposé par certains acteurs de la prévention qui, au lieu de les conforter dans leurs compétences éducatives, les angoissent et les font culpabiliser sans pour autant leur offrir d'alternatives satisfaisantes. Le risque de ces approches négatives et enfermantes est que les messages préventifs ainsi véhiculés peuvent produire l'effet contraire à celui escompté. Ceci rejoint ce que décrivent certains chercheurs en psychologie sociale (Wegner, 1994) au travers de ce qu'ils appellent l'effet rebond.

Cette perte de repères et les difficultés des adultes à trouver des informations fiables et non contradictoires concernent malheureusement toutes les pratiques numériques des jeunes, qu'ils soient enfants ou adolescents. Prenons un autre exemple avec les jeux vidéo. Des parents, inquiets de voir leur adolescent jouer plus longtemps et régulièrement qu'à l'accoutumée, chercheront, comme de nombreux congénères, des informations en ligne. Sans nul doute, ils pourront tomber en quelques clics sur de nombreux sites Internet et autres articles d'experts, accédant par exemple au livre de Yann Leroux, psychanalyste et geek, expert du sujet intitulé « Les jeux vidéo ça rend pas idiot ! » (2012) et, quelques lignes plus bas, à un article au titre évocateur : « 2 heures de jeu vidéo = 1 gramme de cocaïne ». Quand bien même cette famille souhaiterait prendre contact avec un spécialiste,

elle pourrait également se voir proposer sur un site institutionnel un rendez-vous dans le cadre d'une CJC (Consultation Jeune Consommateur) laissant apparaître une affiche « Alcool, cannabis, cocaïne, ecstasy, jeux vidéo, tabac..., il existe un endroit pour en parler ! ». Sans entrer ici dans une analyse précise du sujet, précisons à toutes fins utiles que l'addiction aux jeux vidéo n'est pas démontrée scientifiquement et que seuls 1 % des joueurs adoptent des comportements problématiques en lien avec cet objet culturel. Mais revenons à nos parents et demandons-nous ce qu'ils peuvent alors en déduire et surtout comment savoir quel comportement adopter dans le cas particulier de leur adolescent. La réponse est bien sûr incertaine et laisse présager un parcours du combattant avant d'obtenir des réponses à leurs inquiétudes et de solutionner les problématiques que rencontre leur enfant. Le parent fait donc face à une multitude de ressources dites expertes qu'il doit lui-même trier, alors qu'il vient justement chercher une réponse en novice.

Pour poursuivre notre analyse, attardons-nous maintenant sur le traitement médiatique de ces sujets. Contrairement à toute attente, la plupart des médias n'offrent pas véritablement d'espaces de réflexion susceptibles de proposer des solutions aux adultes en questionnement. En effet, le traitement réservé au sujet du numérique oscille régulièrement entre fascination et inquiétude voire diabolisation, contribuant une fois encore à brouiller les repères des familles. Tantôt objet de fantasmes rassurants lorsqu'il s'agit d'évoquer les progrès scientifiques qu'on lui attribue -comme le montrait la une du célèbre

magazine américain Time annonçant en 2013 que Google souhaitait vaincre la mort- , il attise également de nombreuses craintes -comme l'évoquait récemment ce même magazine en annonçant qu'il fallait stopper l'Intelligence Artificielle au regard des dangers qu'elle représente-. Les pratiques numériques des enfants et adolescents, quant à elles, ne sont scrutées et analysées qu'au travers du prisme des risques inhérents aux outils ou aux comportements qui en découlent. Pour s'en rendre compte, il suffit, de manière empirique, de taper dans un célèbre moteur de recherche les mots « enfant et Internet » pour se voir proposer une multitude d'articles et autres vidéos faisant référence aux violences numériques que subissent les enfants, à la soi-disant désinformation qu'ils engendrent et relaient, aux images et autres contenus choquants auxquels ils sont régulièrement confrontés. Pire encore, certains médias, à l'affût du buzz permanent et des punchlines, contribuent grandement à la désinformation des parents en relayant de nombreux messages erronés et autres fakes news, comme nous l'évoquions concernant certains challenges numériques (Haza et Rohmer, 2020).

Mais concrètement quel est l'impact réel de ces injonctions souvent négatives entretenues et véhiculées par la société et la sphère médiatique ? La réponse, nous la constatons tous les jours et au regard des pratiques parentales, que cela soit dans nos études ou sur le terrain. Et ces comportements ont des incidences concrètes dans le quotidien des familles et ne concernent pas uniquement les pratiques numériques. C'est ce que constate le médecin britannique William

Bird (2007) dans une étude publiée où il étudie les habitudes de déplacements des enfants de 8 ans d'une famille anglaise entre 1926 et 2007. Le chercheur met en exergue chez les enfants une perte de liberté de circuler inquiétante : en quelques décennies, la distance parcourue autour du domicile est passée de 9 km à 300 mètres ! À regrets, mais sans surprise, ces injonctions contribuent grandement à entretenir une vision du monde particulière hostile et potentiellement préjudiciable pour leurs enfants. Cette analyse biaisée du vécu des jeunes générations influence les comportements des adultes dans toute leur stratégie éducative qui ne se résume souvent qu'à un évitement des risques, quitte à assumer de nombreuses contradictions. En effet, si le numérique est si dangereux pour les enfants, pourquoi les équiper de plus en plus tôt, comme nous l'évoquions plus haut ? Il ne s'agit pas bien sûr de nier les éventuels pièges dans lesquels tombent parfois certains jeunes au cours de leurs déambulations numériques, mais cette vision partielle de leurs comportements conduit de nombreux parents à adopter des postures éducatives souvent radicales, allant de l'interdiction totale d'accès aux univers numériques à une liberté surveillée qui passe souvent par l'hypercontrôle, voire le flicage. C'est ce que démontre une fois encore l'étude OPEN, UNAF, IPSOS (2022) qui précisait que 4 familles sur 10 installaient un logiciel espion sur le téléphone de leur enfant après l'en avoir équipé. Nous ne parlons pas ici d'outils permettant de vérifier le temps passé sur les écrans ou de bloquer certains mots-clés évalués comme dangereux pour les enfants, mais bien de procédés

technologiques permettant de lire les textos, d'accéder à l'ensemble des publications sur les réseaux sociaux ou d'écouter les conversations téléphoniques.

Pour illustrer ce paradoxe, il suffit d'observer le comportement de nombreux jeunes qui accèdent au roi des écrans nomades que représente le smartphone. Cet outil permettant d'être joint en permanence est parfois un laisser-passer vers plus d'autonomie pour les enfants qui le possèdent. Mais cette liberté apparente peut être aussi un piège lorsqu'il permet le traçage en activant la géolocalisation et cette injonction à être joignable en permanence. Il est parfois vécu comme étant « une laisse numérique » lorsque l'hypersurveillance prend le pas sur le rapport de confiance entre les parents et leurs enfants. Dès lors, certains jeunes déploient des stratégies d'évitement en simulant une mauvaise connexion ou en laissant leur téléphone chez un ami chez qui ils sont censés se trouver. Le piège se referme alors sur les parents, qui sans le vouloir, incitent leur progéniture à adopter des comportements potentiellement risqués, en sacrifiant sur l'autel de la réassurance l'autonomisation de leurs enfants, pierre angulaire de tout principe éducatif.

Construction d'une parentalité relative au numérique

Les écrans sont donc partie prenante de la vie familiale et sociale. Ils participent plus précisément aux interactions familiales, entraînant des échanges et/ou des conflits et tensions. Par exemple, très souvent, ce sont des disputes et désaccords qui nous sont rapportés concernant la pratique du jeu vidéo ou les usages des réseaux sociaux dans la famille. Comme nous l'avons relevé (Haza & Hung, 2022), « en consultation, les parents se plaignent de la place de l'objet numérique dans la sphère familiale et se sentent dépassés, culpabilisés et intrusés face à cet objet omniprésent dans le quotidien de la famille. » Ces émotions familiales, entendues tant chez les parents que chez les enfants, viennent questionner ce qui se joue aujourd'hui dans l'accompagnement des pratiques numériques des jeunes par les parents. L'apparition massive de plaintes, de reproches, d'inquiétudes relatives aux écrans et à leurs usages montrent bien les difficultés à faire avec ces objets. Ceci interroge alors la responsabilité des uns et des autres face à ces utilisations, notamment quand elles sont perçues, au sein de la famille ou par un regard extérieur, comme mauvaises, néfastes ou problématiques. Le numérique renvoie à des incompréhensions liées aux représentations de chaque membre de la famille mais aussi aux injonctions éducatives et paradoxes perçus par les parents, comme nous venons de le détailler. Comment faire face à ces recommandations

éclectiques tout en maintenant un dialogue familial ? Comment se saisir des propositions extérieures tout en entendant les besoins individuels des enfants et les contraintes parentales et familiales ? C'est ce que nous allons discuter par la suite.

Revenons avant cela sur le terme de parentalité. Le mot, inventé à la fin du XX^e siècle, a différentes acceptions selon les champs dans lesquels il est utilisé. Comme l'a travaillé Houzel en collaboration avec une équipe de professionnels de la petite enfance, lors d'une étude diligentée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité en 1993, en France, la parentalité se pense principalement à partir de trois axes. Au niveau juridique, la parentalité renvoie aux droits et aux devoirs rattachés à l'exercice de l'autorité parentale. Au niveau psychique, la parentalité correspond à une expérience du devenir et de l'être parent : « l'expérience subjective consciente et inconsciente du fait de devenir parent et de remplir des rôles parentaux » (Houzel, 1999). Par ailleurs, la parentalité, dans un registre éducatif, se réfère à une pratique, à savoir des tâches quotidiennes, des soins, des actes éducatifs incombant au parent pour le bon développement de l'enfant. Latuillière (2015) propose d'ajouter un autre champ, celui de la sociologie où le terme de parentalité « décrit les nouvelles formes d'agencements familiaux. »

L'Unesco (2009) souligne que l'exercice de la parentalité se découvre bien souvent avec son premier enfant. Nous pouvons ici penser à ce que propose Missonnier (2007) quand il parle de la relation d'objet virtuel pour évoquer le

processus d'attente du bébé en devenir lors de la période de grossesse et tous les fantasmes associés à cette future parentalité. Les expériences de vie, notamment la propre enfance des parents, participent à la construction de la parentalité, tout comme les identifications à d'autres parents, ressources façonnant les façons de faire avec son enfant. Evidemment, les conseils émanant de l'entourage, direct mais aussi indirect (manuels, informations de pairs ou professionnels, réseaux sociaux), participent à cette construction de l'être parent. D'ailleurs, pour l'Unesco (2009), « exercer sa parentalité dans l'univers numérique, ce n'est pas être "informaticien" mais plutôt avoir une aptitude à parler des médias et des "consommations médiatiques", pour les réguler sans les diaboliser ni les angéliser. Cette aptitude à la parole, cette capacité de "penser les médias", ne peuvent s'acquérir sans échanges entre adultes. »

Le terme de parentalité est donc arrivé dans le langage courant et repris fréquemment. En France, la loi du 1er août 2000 a mis l'accent sur un dispositif de soutien à la parentalité avec la création en France des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP). Ce soutien à la parentalité incarné par des professionnels est venu interroger, entre pourvoyeur de bonnes pratiques éducatives et portages d'informations sur le développement de l'enfant et ses besoins, les spécificités de certains enfants, et la connaissance de ressources sur le terrain pour être aidé face à certaines problématiques. Ce soutien amène à différentes formes d'implication des parents, à savoir la

substitution familiale (le parent est hors-jeu, mis en dehors de la scène d'éducation, qui est transférée sur un autre éducateur), la suppléance parentale (ici, le parent est informé, associé, son avis compte) et la participation parentale (« le parent est co-producteur, responsabilisé » (Szwed, 2006).) Le terme de *coéducation* est alors apparu, pour nommer les relations entre parents et professionnels concernant l'éducation des enfants. « Le préfixe “co” implique que l'acte d'“éduquer” va s'effectuer “avec”, ce qui signifie la présence d'au moins deux personnes à effectuer l'action d'éduquer, parfois simultanément, parfois successivement » (Bardou, 2015).

Ce que nous garderons en tête pour poursuivre notre réflexion sur le soutien à la parentalité dans le domaine du numérique est que chaque parent (quelle que soit la configuration familiale, la culture, la catégorie socio-économique, etc.) est le premier éducateur de l'enfant, auquel viennent se greffer d'autres instances et figures éducatives. Il est nécessaire de respecter cette place du parent, avec ses compétences, ses failles, ses réussites, ses tâtonnements et ses échecs, bien évidemment dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi. Le soutien à la parentalité permet à partir de là une amélioration du bien-être, de la sécurité et de la communication des enfants et des parents. Un objectif est également de restaurer la confiance des parents dans leur parentalité, afin qu'ils puissent retrouver une légitimité à son exercice. Comme les résumant les REAPP, il s'agit d'une « démarche participative et non interventionniste » : le professionnel ne fait pas à la place des parents mais, avec leur

adhésion, organise des rencontres, offre des ressources variées afin d'amener les parents à se positionner dans leurs repères éducatifs et leur mise en place. Évidemment, ce soutien à la parentalité s'est déployé sur toutes les sphères des pratiques parentales, dont le numérique. En France, la parentalité numérique a même son portail dédié depuis fin 2021. Ainsi, dans un objectif de soutien, pour aider les parents à contrôler et limiter le temps d'écrans des enfants, le site jeprotegemonenfant.gouv.fr est devenu un site d'informations sur la parentalité numérique, proposant quiz, outils et ressources. Ceci va dans le sens de la demande des parents (Etude UNAF et OPEN, 2022) puisque 85 % des parents étaient en demande d'un accompagnement dans la gestion des écrans. Le soutien à la parentalité numérique vise alors à outiller les parents et les accompagner dans l'univers numérique. Fréquemment, des injonctions sont portées par des programmes d'accompagnement à la parentalité numérique, comme, nous l'avons évoqué en introduction, « Pas d'écran avant 3 ans », Les 4 pas (Duflo), etc. Il ne faut toutefois pas destituer le parent de sa parentalité, ce à quoi peuvent tendre ces recommandations interdictrices et culpabilisantes, nous l'avons vu plus haut. Comme le remarque Pioli, « le discours moralisateur et sécuritaire relatif à la “démission parentale” et son cortège de mesures répressives ne doivent pas occulter d'autres conceptions du soutien à la parentalité, moins médiatisées, mais qui ont eu pourtant davantage d'impact sur les transformations sociales, tant au niveau des relations entre les familles et les pouvoirs publics, qu'au niveau

des relations intrafamiliales. » C'est ce que nous portons comme discours, valorisant la créativité des parents à partir d'informations qu'ils peuvent digérer et combiner pour les imaginer leur propre mode d'être parents.

En effet, le parent n'est pas obligé de se plier à des règles déjà faites, énoncées ou édictées de l'extérieur (politique, médecine, etc.), qui lui diraient comment faire (ou ne pas faire !) pour être un bon parent au sens winnicotien. Il semble intéressant de valoriser une troisième voie dans laquelle le parent est un véritable acteur de la parentalité face au numérique, étayé par des ressources externes l'entourant et dans lesquelles il puise ce qui lui semble nécessaire. Dans leur rapport *Anthropoado et OPEN*, Barthou et Lachance (2019) montrent bien que « les parents sont à la recherche "d'une troisième voie", qui réconcilie la nécessité d'interdire dans certaines situations avec la possibilité d'une approche éducative, en poursuivant comme objectif principal l'autonomisation de leur enfant. » Dans ce même rapport, les chercheurs soulignent la remise en question par les parents de la compatibilité entre interdiction et accompagnement. Ils donnent l'exemple des âges légaux imposés pour utiliser des réseaux ou jeux vidéo. Pour la plupart des parents, ce n'est pas le législateur qui devrait décider d'un âge minimum à appliquer, mais en même temps, ils attendent des actions pour aider « ceux qui n'arriveraient pas à gérer la situation avec leurs enfants » comme Amandine (46 ans, mère de deux enfants de 10 et de 13 ans) : « *Tous les amis de mon fils se lèvent le matin, allument la télé et prennent leur petit déjeuner sans parler*

à personne, en regardant la télé... Je pense qu'il faudrait vraiment sensibiliser les parents ; cette idée de 10 jours sans écran, ça c'est plus destiné aux parents qu'aux enfants en fait. Les parents qui laissent les tout-petits avec des tablettes, il faudrait limite mettre des amendes ; il faudrait vraiment les sensibiliser ». La conclusion de Barthou et Lachance (2019) est que l'encadrement par une loi, ou non, ne préoccupe pas tant les parents mais c'est bien la capacité à faire de l'interdiction un allié de l'accompagnement éducatif qui interroge. Concernant le numérique, ils concluent que « l'idée n'est pas d'interdire, mais d'indiquer un âge qui puisse servir de repère pour qu'ensuite les parents prennent leurs décisions en meilleure connaissance de cause. Certains parents souhaiteraient donc avoir à leur disposition des notices explicatives accompagnant, par exemple, l'âge recommandé pour l'usage des jeux vidéo. C'est davantage une aide à la prise de décision qui est attendue. » Ceci rejoint ce que Bettelheim (1987) évoquait concernant le rôle des parents, au-delà des enjeux du numérique : « On peut donc dire que les parents capables de faire bon usage des conseils sur l'éducation des enfants n'ont guère besoin de ces conseils, alors que ceux qui sont incapables d'évaluer et de réévaluer correctement la situation ne peuvent pas tirer intelligemment parti des conseils. C'est pourquoi il faut autre chose que des explications et des conseils : il faut aider les parents à comprendre tout seul ce qui se passe dans la tête de l'enfant... Il faut les inciter à développer leurs propres idées sur l'éducation et à adopter les attitudes convenant non seulement

à leurs buts, mais aussi à l'individu qu'ils sont et à leur enfant » (1988, p. 16). Ceci semble tout à fait pertinent concernant les parents et le numérique.

La parentalité numérique existe-t-elle vraiment ?

Tout ceci nous amène à réfléchir aux enjeux de ce qui est aujourd'hui appelé la « parentalité numérique. » Nous nous demandons si cette qualification n'est pas problématique dans le rapport des parents à leurs enfants sur les questions du numérique. En effet, que veut dire être « parent numérique » ? Est-ce que cette dénomination ne renvoie pas l'idée d'une dissociation des sphères de la parentalité, reléguant le numérique dans une zone hors contrôle ? Il semble que dans de nombreux cas qui peuvent nous être rapportés lors de groupes de paroles et débats avec des parents et des professionnels, l'accompagnement du numérique n'est pas mis au même plan que le reste de la vie quotidienne. Souvent, dans les familles, des règles sont posées, imposées, débattues, concernant les différentes activités de l'enfant et du groupe familial. Ainsi, l'hygiène, l'alimentation, le sommeil, la scolarité, les activités physiques sont, par exemple, encadrés par des cadres éducatifs évolutifs selon le développement (âge, maturité, etc.) de l'enfant. Ceci se fait de l'initiative même des parents, et parfois sur conseils ou réflexions amenés par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants, etc.) ou des proches (familles, amis, etc.). Cependant, nous ne parlons pas de parentalité alimentaire, hygiéniste, sportive ou scolaire, etc., comme s'il était logique d'inclure ces éléments dans le champ de la parentalité.

Si l'on reprend les définitions de la parentalité (comme, nous l'avons précisé plus haut, droit et devoir, expérience subjective et pratique éducative), effectivement, prendre soin de l'alimentation ou du sommeil de son enfant renvoie à ces trois domaines. Mais est-ce vraiment différent en ce qui concerne le numérique ? Force est de constater que non ! Comme nous l'avons souligné, les écrans sont présents dans la vie de l'enfant depuis son plus jeune âge, objet utilisé pour eux, par eux ou simplement présents dans l'espace familial et social. Aussi, encadrer et faire avec ces outils numériques, poser des limites est inhérent à l'éducation de l'enfant jusqu'à l'adolescent. La parentalité numérique est donc incluse dans la parentalité et pas une compétence à part. Tout parent est aussi parent face au numérique, et donc porteur potentiel de règles et cadres dans ce domaine, et ce, quelles que soient ses connaissances technologiques, comme nous allons le voir.

Si les façons de mettre des cadres et règles dans les familles sont multiples, il en est de même face au numérique. Différents styles de parentalité sont aujourd'hui évoqués, comme le rapporte l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (2019). Nous avons des parents autoritaires qui sont très stricts et peu dans l'affection ; des parents structurants, qui « ont des exigences élevées à l'égard de leurs enfants mais sont très attentifs et attentionnés » ; des parents permissifs, dans la relation affective mais peu cadrant vis-à-vis des enfants ; des parents dits « hélicoptères », dans une sortie d'hypervigilance et protection de leurs enfants face aux dangers ; et enfin les

parents dits « chasse-neige », qui « suppriment les obstacles pouvant se dresser devant leur enfant ». Des parallèles sont observés entre ces modes éducatifs et affectifs et les stratégies de gestion du numérique dans la famille. Évidemment, des concordances émergent, montrant bien le peu d'écart entre le mode d'être parent de façon générale et d'être parent à l'égard du numérique. Les parents autoritaires sont ceux qui vont proposer des outils numériques aux enfants avec des règles strictes à suivre mais sans forcément accompagnement ni conseil. Les parents structurants vont laisser une certaine liberté d'usage et d'expérimentation du numérique tout en étant au maximum présents pour limiter et accompagner l'usage en termes de sécurité et de temps d'usage. Les parents permissifs laissent l'enfant « naviguer sur Internet et utiliser comme il veut les technologies et lui diront de venir les voir s'il le souhaite ». Les parents hélicoptères donnent des règles et mettent en place des outils technologiques afin de protéger les enfants du danger (tels les contrôles parentaux, par exemple, ou les applications type Family Link ou autres). Enfin, les parents chasse-neige tenteront d'éliminer toutes les menaces ou problèmes dans les espaces numériques, sans laisser la place à l'enfant de percevoir ce qui s'y joue. Ainsi une cohérence peut s'observer. Ceci permet alors de saisir les modalités éducatives qui nécessitent du soutien et des accompagnements, pour le bien-être des enfants.

Toutefois, nous entendons fréquemment des parents autoritaires ou structurants dans la vie quotidienne de l'enfant devenir permissifs dans

le champ de l'éducation face au numérique. La conséquence est alors que les enfants sont laissés seuls dans leur découverte du numérique, sans apprentissage accompagné par l'adulte. Comment comprendre cela ? Si les parents apprennent à l'enfant à nager, traverser une route, sans risque, la même mobilisation est attendue face au numérique, comme le montre la campagne nationale de sensibilisation et de prévention lancée en France en 2022 et relayée sur le site jeprotegemonenfant.gouv.fr. Le paradoxe éducatif entre vie hors ligne et en ligne peut s'expliquer à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les outils numériques et leurs espaces virtuels donnent parfois une impression d'irréel du fait de la non-matérialité de ce qui s'y passe. Aussi, ces univers peuvent sembler plus éloignés aux yeux des adultes, insaisissables, hors de contrôle. Cependant, en regardant de plus près, ce sont bien les mêmes lois qui régissent les espaces numériques que notre vie hors ligne quotidienne. Pour exemple, le respect de la vie privée, du droit à l'image est requis, tout comme il est interdit de harceler, d'inciter à la haine, au suicide, de tenir des propos diffamatoires, injurieux, discriminatoires, calomnieux, ainsi que de diffuser de façon accessible à des mineurs des images à caractère pornographique et pédopornographique. Précisons que, en France, seules quelques lois ont été créées spécifiquement par rapport à Internet, comme par exemple, celle contre le Revenge porn (article 226-1 et 226-2 du Code Pénal, précisé en 2016), contre le happy slapping (article 222-33-3 du Code Pénal, instauré en 2007), ou encore la loi Studer, relative aux enfants Youtubeurs. Cette loi, adoptée

en octobre 2020 à l'initiative de l'OPEN, a permis la mise en place d'une régulation (et non pas d'une interdiction) de la pratique des enfants dits influenceurs. En effet, assistant à l'explosion de ce phénomène mondial, nous avons souhaité alerter le législateur sur certains risques encourus par les enfants au regard de cette pratique initiée par leurs parents. Le texte permet désormais un encadrement du temps de tournage et l'obligation pour les parents de reverser à leurs enfants les revenus issus de cette activité très lucrative. Ainsi, si l'on regarde de près, tout adulte, citoyen d'un pays, a connaissance des lois -sauf exception- qui réglementent la vie en société et est donc en capacité d'encadrer la vie numérique des enfants et adolescents, tout au moins dans une limite légale.

Malgré tout, nous entendons souvent une forme de démission parentale face au numérique, comme une fatalité liée à une impuissance. L'arrivée du numérique dans les foyers est vue comme quelque chose de non maîtrisable, que subit l'adulte sans possibilité d'agir, « *victime des écrans*. » Or, ce sont bien les parents (ou grands-parents) qui achètent les premiers écrans aux enfants -rappelons l'étude Médiamétrie et OPEN (2019) qui montrait que l'âge moyen de possession d'un smartphone individuel était de 9.9 ans.- Un réel manque de confiance face au numérique se fait entendre chez les adultes du fait de la fracture générationnelle actuelle vis-à-vis de ces outils, non utilisés ou dans des modalités différentes lors de leur propre enfance. Parfois, c'est le manque d'intérêt technologique qui amène à l'absence d'accompagnement : cependant, il ne faut

pas se méprendre, la parentalité numérique ne revient pas à être expert en numérique ou geek, mais bien à être parent pour protéger son enfant et l'aider à grandir. Il ne s'agit donc pas de s'intéresser au numérique (jeux vidéo ou réseaux sociaux en tant que tels) mais de s'intéresser à l'enfant et ses activités. C'est bien là que le parent peut retrouver sa légitimité, nous y reviendrons juste après.

Par ailleurs, les parents mentionnent souvent la peur de dire non à l'enfant, même petit. Cette peur se rattache d'un côté à une peur de perdre l'amour de l'enfant, de l'autre à un confort (tout relatif), évitant des crises, caprices et conflits. Cet abandon du non et de la limite rentre dans la tendance actuelle de la « parentalité positive » jouant aussi sur les formes de parentalité face au numérique. La parentalité numérique positive (Milovidov, 2020) s'appuie sur cinq éléments, à savoir « la communication, l'esprit critique, la citoyenneté, la continuité et la communauté », à mettre en place dans la relation parent-enfant.

Enfin, les témoignages que nous recueillons lors de nos interventions permettent de comprendre que, fréquemment, les parents se sentent perdus et démunis face aux injonctions diverses et variées (parfois contradictoires) concernant le numérique. Quand ils se donnent les moyens d'aller chercher des informations, notamment sur Internet, ils tombent en effet, nous avons vu des exemples, sur des ressources non hiérarchisées, prodiguant des conseils émanant de diverses sphères. Les querelles entre experts rendent alors complexe la quête d'informations que les parents réalisent. Ainsi les parents se

réfugient souvent derrière des prescriptions externes, suivant les directives de tel ou tel intervenant, changeant parfois selon les discours ambiants, pouvant entraîner des ruptures éducatives et, de fait, des incompréhensions chez l'enfant. Ainsi, au regard des risques évoqués concernant le numérique (cyberharcèlement, mauvaises rencontres, images violentes et pornographiques), les parents instaurent des mesures davantage axées sur l'interdiction que sur l'accompagnement (Rapport Ipsos, 2023). Entre autres, ils sont 6 sur 10 à privilégier des mesures d'interdiction (62 %) ou de limitation (66 %) des écrans, quand seul un tiers d'entre eux (36 %) mettent en place des activités communes comme un temps familial sans écran ou une consommation numérique en famille. Le rapport OPEN, UNAF, IPSOS (2022) révélait les mêmes tendances : 57 % des adultes disent contrôler le temps d'écran à table, 49 % limitent le temps d'usage d'écrans, 45 % l'utilisation des écrans avant le coucher, 29 % contrôlent l'historique de navigation. Dans une forme éducative plus accompagnatrice, 39 % des parents échangent avec l'enfant sur les bonnes pratiques à adopter, 36 % mettent en place des activités non numériques pour détourner l'enfant des écrans, 25 % adaptent leur comportement numérique face aux enfants, 24 % favorisent les pratiques pédagogiques numériques avec l'enfant. Bien souvent, c'est ici qu'une faille apparaît dans cette prétendue et attendue parentalité numérique. Le parent, non expert en numérique, ne se sent pas légitime à accompagner son enfant, jugeant ne pas posséder les « compétences parentales » numériques

nécessaires. Est-ce bien là la question ? Boutin & Julien (2000) expliquent que « le champ de la famille [est] gagné par *l'obsession des compétences*. » Or, qui décide quelles sont les bonnes compétences parentales et comment les évalue-t-on ? Être parent devient-il un métier, se demande Sellenet (2009). Elle remarque que « toute compétence est évaluée à l'aune de ce qu'une société, à un moment donné, trouve juste ou non, bon ou non, utile ou inutile, adapté ou pathologique. » Ainsi, des pratiques jugées bonnes pour un groupe ou une période peuvent devenir mauvaises pour d'autres groupes ou moments. Ceci nous renvoie à l'individualité de la parentalité, et à ce qui se construit dans chaque famille, nous l'avons déjà dit, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi. Ainsi chaque parent peut créer son propre rapport au numérique et à ce qu'il juge important d'inculquer à son enfant à ce propos. Et c'est là que l'accompagnement par des professionnels intervient.

Créativité et bricolage : redonner aux parents leur légitimité autour du numérique

Comme l'écrit Gozlan (2023) à l'adresse des parents, il ne faut pas oublier que « le propre de la parentalité et de l'éducation, c'est le tâtonnement et l'expérience avec, comme principes incontournables, la sécurité de votre ado, son bien-être, le respect de soi et des autres. » Ainsi, ni l'expertise, ni des compétences parentales validées ne peuvent suffire à l'exercice réel de la parentalité. La parentalité se construit face à l'enfant. Elle s'étaye sur des éléments internes, intériorisés, et des ressources extérieures. Le cadre s'appuie également sur des éléments subjectifs, conscients et inconscients (relatifs à nos expériences et à notre propre éducation) et des éléments externes (le recours à des règles, à des lois familiales, groupales, sociales). « Le cadre interne est propre à chacun. Le cadre externe peut être sensiblement le même d'une famille à l'autre, car il reprend généralement les grands principes de l'éducation. Néanmoins, un cadre externe ne pourra pas fonctionner s'il n'est pas en accord avec [le] cadre interne. » (Gozlan, 2023).

Ainsi, face au numérique, comme dans tout champ de l'éducation, les parents et éducateurs peuvent créer leurs propres représentations et recommandations. Chaque parent disposerait ainsi d'une boîte à outils, à l'instar du bricoleur tel que défini par Lévi-Strauss (1962, p. 31, cité

par Sylla, 2019) : « la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les "moyens du bord", c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures. » Ainsi, chaque parent peut bricoler sa parentalité numérique à partir de ce qu'il observe, entend, saisit dans différents espaces concernant les opportunités et risques du numérique. Cette implication créative dans la parentalité numérique nous semble fondamentale car c'est elle qui garantit la continuité d'un cadre, la cohérence et le respect des règles. C'est d'ailleurs ce que nous cherchons à initier chez les parents et éducateurs avec l'Observatoire de la Parentalité et Éducation Numérique (OPEN), en offrant divers outils et ressources aux parents afin qu'ils puissent se forger leur propre façon d'être parents avec le numérique. C'est donc l'ensemble de notre projet associatif (que cela soit dans les propositions d'outils, les actions de terrain et de plaidoyer) qui s'inscrit dans une démarche positive propice à la réflexion et permettant à chaque adulte (dans une dimension parentale ou professionnelle) de cheminer en fonction de ses attentes, mais surtout de sa situation familiale et de son projet éducatif. Car ne l'oublions pas, chaque famille et chaque enfant sont différents.

Prenons deux exemples de bricolage parentaux concernant le numérique.

Le premier a été développé dans notre étude FAVORI (OPEN, 2023) concernant les stratégies familiales de visionnage sur les plateformes de vidéo. Lors d'échanges avec les familles, nous avons pu observer des stratégies familiales vis-à-vis des contenus pouvant faire peur aux enfants. Voyons quelques exemples qui ne suivent pourtant pas les recommandations nationales mais montrent cependant l'accompagnement parental, adapté à leurs propres enfants. Des films perçus comme culte (comme Star Wars) sont montrés très tôt aux enfants, alors que certaines images peuvent les choquer. Luna, 7 ans témoigne : « *On a regardé Star Wars 1 avec papa et maman, Lou et moi. A la fin, il brûle un Jedi vu qu'il meurt, il brûle quelqu'un dans le feu quoi, tu vois ? Et les sabres laser, ça te fait un petit peu peur, même moi j'ai pas vraiment peur mais la tête des méchants... ils ont des trucs rouges, la peau noire et rouge, ça fait peur des fois... Mais j'étais plus petite, j'avais pas 7 ans je crois, j'avais vers 6 ans, non pas 6 ans, vers 5 ans, 4 ans...* » Parfois, la connaissance de ces films et la perception de peurs possibles chez les enfants font imaginer des stratégies de réduction de l'impact des images. Dans cette famille, le film Star Wars est autorisé à Nathan, dans des conditions réduites au niveau taille et qualité de l'écran, avec un contraste limité et une mauvaise qualité d'image, pour tenter de limiter les impressions visuelles : « Nathan : Ils m'avaient autorisé à regarder Star Wars 3, mais sur un petit écran, un lecteur DVD. » Sophie : *Parce qu'on s'était dit que, sur un tout petit écran, l'impact serait peut-être moins... François : L'image est tellement mauvaise finalement qu'on voit pas*

grand-chose. Bon, après, on peut imaginer des trucs... » Ici, cette façon de procéder limite la perception directe d'image mais, comme le souligne le père, n'empêche pas forcément l'imaginaire de l'enfant, comme quand se créent des images mentales angoissantes pendant la lecture de livres. Autre stratégie, pour Luka, 8 ans, la peur face à Star Wars est contrée par la réassurance d'un visionnage accompagné par la fratrie, à côté en cas de peur. Une autre stratégie parentale consiste à attendre de l'enfant une connaissance préalable du contenu et du scénario via d'autres supports, afin de ne pas être surpris. Ceci se retrouve à travers des lectures ou des jeux vidéo, comme dans cette famille : « François : Les films Star Wars qu'ils ont vus, ils les ont vus après avoir, notamment, joué à des jeux vidéo, type Lego dans lesquels l'histoire a été racontée et donc y avait pas la surprise. Quelque part, l'histoire était déjà connue, on savait ce qui allait arriver, ça avait été présenté avec des petits personnages de Lego quand ils sont passés à des films réels. C'est vrai que c'était une autre dimension et autre petit écran, mais il y avait pas cet aspect suspense, on sait pas ce qui va arriver au personnage. » De cette manière, l'histoire est prédigérée par l'enfant, dans une approche plus indirecte, sans image choc, par le jeu ou la lecture. Nous comprenons que les parents cherchent et inventent des solutions qui leur sont propres, adaptées au rythme de développement de leurs enfants et à leur sensibilité. Ces stratégies sont intéressantes car elles sont pensées par et pour la famille, et impliquent réellement les parents dans leur parentalité numérique.

Le second exemple concerne le défi 10 jours sans écran, venu du Québec. Le principe est d'apprendre aux enfants à se servir des écrans au lieu de se laisser asservir par les industries qui captent leur attention. « Le défi est un exercice de consommation responsable, de santé mentale et mobilisation sociétale qui permet de réduire la violence physique et verbale, la sollicitation publicitaire et l'obésité. » Jacques Brodeur, son initiateur, défendait l'idée qu'il fallait éveiller le sens critique des jeunes face aux écrans et à l'appétit de ceux qui se cachent derrière, en promouvant de saines habitudes de vie. En France, des écoles jouent le jeu de ces 10 jours sans écran (ou avec moins d'écran, l'objectif n'étant pas d'éliminer ni de diaboliser l'outil mais d'en penser l'usage.) Dans le rapport Anthropoado et OPEN (2019), Barthou et Lachance expliquaient que « lorsque [les parents] sont défavorables à ce genre d'expérience, c'est précisément parce qu'ils ne croient pas en son potentiel éducatif sur du long terme. Au contraire, certains parents pensent qu'une semaine sans écran peut envoyer un message erroné aux enfants, en taxant les outils numériques de fondamentalement mauvais, alors qu'une fois de plus, c'est moins l'outil que son usage qui est questionnable : « *Je n'en pense pas vraiment du bien [de la semaine sans écran]. Je ne me suis jamais positionné sur ça parce que je crois qu'on identifie l'écran comme quelque chose de très mauvais. Chose qui, pour moi est exagérée.* » (Jean-Pierre, 35 ans, père de deux enfants de 6 et de 7 ans). Quand ils sont favorables à ce genre d'initiative, les parents vont surtout mettre en avant les effets de cette

Le numérique : un espace de parentalité ?

« coupure » sur les enfants qui peuvent enfin tester leur rapport aux outils numériques et s'en séparer provisoirement : « *Je suis totalement d'accord avec le principe de faire des semaines sans écran. C'est du positif parce que l'enfant va pouvoir vraiment être dans la réalité* » (Julie, 33 ans, mère d'un enfant de 5 ans). Pour la plupart des interrogés, il ne s'agit finalement que d'un événement ponctuel qui ne leur apparaît pas fondamental dans un accompagnement éducatif : « *J'aurais pensé qu'elles le tiendraient moins facilement. Après ça n'a pas tenu des mois et des mois mais pendant un mois ou deux, elles tenaient à ne pas regarder la télévision le matin [...] Ça n'a pas changé forcément grand-chose mais en tout cas, elles ont pu entendre le discours et puis tenir quoi* » (Odile, 41 ans, mère de trois enfants de 5, 10 et 13 ans). » Nous voyons ici, par les entretiens menés dans cette étude, mais aussi par nos propres expériences avec des écoles locales, que les parents ne peuvent se saisir des attentes et suggestions extérieures que si cela fait sens avec leurs propres représentations et pratiques. Il faut que les recommandations et/ou interdictions soient en cohérence avec leurs modes éducatifs généraux et ceux concernant le numérique.

Ainsi, il s'agit bien d'amener les parents à créer leur parentalité numérique en se saisissant d'éléments à disposition qui leur permettent de se positionner, sans se soumettre à des règles insensées pour eux.

Si les parents créent leurs propres recettes de parentalité vis-à-vis du numérique, force est de constater qu'ils ont besoin d'ingrédients pour cela. Et aujourd'hui, les parents demandent à trouver des ressources et informations directement via Internet. Les travaux de Niela-Vilén et al. (2014) montrent une différence genrée de l'usage des ressources Internet pour la parentalité, les mères (principales utilisatrices) recherchant un soutien émotionnel et des informations, alors que les pères interrogent davantage les changements liés à la paternité. Les études montrent également que les parents se tournent davantage vers Internet en situation de faible soutien amical ou proche en termes de parentalité (Plantin & Daneback, 2009). De plus, les chercheurs précisent que les parents sont en attente, non pas de simples descriptions de parentalité, mais d'échanges d'expériences provenant de personnes dans les mêmes situations qu'eux.

Aujourd'hui, sur les réseaux sociaux, les influenceurs famille prennent donc le pas sur les professionnels ou associations qui donnent des indications de parentalité vis-à-vis du numérique. En effet, la parentalité s'est installée sur les réseaux, notamment, en 2023, via Instagram et TikTok. Déjà, dans les années 2000, les « *mommy blogs* » étaient tenus par des mères qui racontaient par écrit leur maternité. Aussi, avec les outils photographiques numériques

actuels, dès les premiers instants de vie, le *sharenting* se développe : grossesse, échographies, prénom, naissance, tout peut être partagé. L'objectif est, pour les parents, de partager avec leur famille et proches, mais plus largement à tout parent ou futur parent. Cela crée des communautés de parents qui échangent leurs expériences, leurs malheurs, leurs conseils face aux problèmes du quotidien de parents. Le *sharenting* permet donc au parent qui diffuse de valider ses expériences et ses pratiques parentales, approuvées par le réseau, mais aussi de devenir source d'informations autour de la parentalité. Tout parent peut donc avoir accès à ces éléments, quel que soit son lieu de vie, sa catégorie socio-professionnelle, sa culture, son histoire, sa configuration familiale, etc., et ce, sans coût financier. Par ailleurs, ces informations sont accessibles en temps réel, dans la poche, via le smartphone. L'effet de communauté numérique a donc un potentiel énorme. Le sociologue Kollock (1999) décrivait trois modalités pour faire communauté sur Internet, que l'on peut décliner en don/contre-don, désir de reconnaissance publique et sentiment d'agir sur l'environnement. La première implique une attente, dans le sens d'un retour sur le temps et l'investissement engagés. Plus un internaute est actif, plus il sera soutenu. La seconde montre la corrélation entre l'implication du sujet et le désir d'exister aux yeux de la communauté. La troisième va dans le sens d'une motivation à participer à la communauté pour une efficacité groupale et individuelle. Dans le *sharenting*, ces modalités sont bien présentes, dans un équilibre varié. Les parents influenceurs peuvent partager

leurs connaissances, montrer leurs façons d'être et, sujet plus rare précédemment, montrer aussi leurs difficultés et failles. Ces influenceurs libèrent ainsi en quelque sorte la parole autour de la parentalité. On trouve des comptes TikTok ou Instagram de parents épuisés, dépassés, en dépression, etc. Particulièrement concernant le numérique, les parents peuvent alors facilement se sentir concernés par ces parents miroirs d'eux-mêmes, aux antipodes des conseils bien-pensants et des injonctions des experts. En effet, hors ligne et sur les réseaux, c'est la tendance à l'homophilie, « disposition à s'associer de préférence avec des personnes qui nous ressemblent » (Casilli, 2012, p. 28) qui domine dans les relations aux autres. Et les réseaux, par les algorithmes, favorisent cela, proposant des influenceurs famille aux parents préoccupés par des sujets de parentalité. Bien évidemment, les conseils concernant les enfants et les écrans abondent. Attention toutefois au revers de la médaille : les influenceurs familles ne sont pas toujours vertueux, comme le montre la dernière étude OPEN/Potloc (2023). Parmi les 1,1 % de parents qui revendiquent clairement percevoir des avantages des publications en ligne, 50 % reconnaissent que leur enfant occupe une place centrale dans les vidéos publiées. Le plus questionnant demeure que 75 % reconnaissent l'avoir fait avant les 5 ans de leur progéniture. Pour 47 % des parents, cette pratique est devenue leur principale source de revenus (atteignant parfois les 5000 euros mensuels pour 70 % d'entre eux). Toutes les questions de droit à l'image, de protection de la vie privée des enfants se posent ici avec ces nouvelles

pratiques numériques. Mais si la publicité se sert des réseaux sociaux, via les influenceurs famille, pourquoi l'éducation au numérique ne pourrait-elle pas investir également ces mêmes espaces ?

Conclusion : l'éducation au numérique, une affaire de famille plus que de société

Comme le rappelle le rapport de l'OPEN et de l'UNAF (2022), beaucoup de parents ne savent pas ce que font leurs enfants sur leurs écrans. Ne l'oublions pas, tout ce qui assure les fondements éducatifs habituels trouve sa place et sa légitimité dans les espaces numériques. Comme nous l'avions expliqué (Haza & Rohmer, 2020), prendre soin de son enfant, l'accompagner dans ses apprentissages, lui permettre de se forger son opinion et d'argumenter un avis face à une situation rencontrée, insister sur le respect de soi et des autres, sont autant de « compétences » nécessaires à acquérir pour se mouvoir sans embûches dans les espaces numériques. Instaurer un dialogue et s'intéresser aux pratiques numériques adolescentes peut par conséquent avoir un effet salvateur. Outre le fait que cela permettra certainement de dénouer certaines tensions familiales ou éducatives, cela offrira la mise en place d'un cadre rassurant et protecteur, en aidant son enfant à cheminer dans les espaces numériques.

Nous avons développé ici qu'il n'y a pas besoin d'être un expert en numérique pour être à même de remplir cette « mission » essentielle, celle d'être parent. Chacun est donc en mesure de déployer cette démarche éducative et préventive de manière simple et efficace à la condition d'être *a minima* en mesure de porter un intérêt

aux enjeux du développement des enfants et adolescents. Les recommandations voire injonctions actuelles auxquelles sont soumis les parents ne sont pas forcément bénéfiques pour asseoir une parentalité envers le numérique. Les préconisations technologiques et limitantes seules renforcent les angoisses parentales au lieu de les rassurer et de leur permettre de réfléchir à un positionnement propre dans un climat serein. Il est donc de la responsabilité, tant des experts que des politiques publiques, de réfléchir à la façon dont les parents peuvent être remis au centre de la parentalité, afin de les amener à bricoler des stratégies de gestion du numérique sensées pour leur famille et ajustées aux besoins de leurs enfants et adolescents. A partir de là, des différences dans la parentalité vis-à-vis du numérique peuvent être entendues, sans les penser comme des déviances ni des transgressions. Il s'agit d'entendre des « contre-conduites », au sens de Boucher (2021), qui peuvent apparaître face à des contraintes sociales sécuritaires. La seule recommandation à faire à partir de ce constat concerne alors la cohérence éducative, qui nécessite une préoccupation envers l'enfant et ses pratiques numériques et une stabilité dans les fonctionnements familiaux mis en place autour des différentes activités en ligne.

Bibliographie

- Bardou, É. (2015). Coéducation parents-professionnels : La parentalité au cœur d'un lieu d'accueil enfants-parents et dans une crèche parentale. *Le Journal des psychologues*, 328, 28-33.
- Barthou, E., Lachance, J. (2019). *La parentalité numérique*. Rapport de recherche Anthropoado et Observatoire de la Parentalité et Education Numérique.
- Bettelheim B. (1987), *Pour être des parents acceptables*. Paris, Robert Laffont 'Pocket'
- Boucher, M. (2021). Médiateurs, éducateurs et police de rue : entre confrontation, coopération et méfiance réciproque, *Sciences et actions sociales* [En ligne], 16.
- Casilli, A. (2012). Être présent en ligne : culture et structure des réseaux sociaux d'Internet, *Idées économiques et sociales*, 169.
- Diter, K., Octobre, S. (2022). *Les enfants de moins de 6 ans et les écrans numériques : à chacun son rythme, d'après l'enquête Elfe*, France, portrait social.
- Gozlan, A., Pioli, E. (2023). *Petit guide « décomplexant » pour parents d'ados à l'ère du numérique*. Hachette pratique.
- Haza, M. & Hung, M. (2022). Médiations numériques avec les enfants et adolescents : exploration des expériences archaïques familiales ? *Dialogue*, 236, 105-122.
- Haza, M., Rohmer, T. (2020). *Challenges sur les réseaux sociaux*. Collection Yapaka, Belgique.
- Houzel, D. (1999). *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Erès.
- Kollock, P. (1999). *The Economies of Online Cooperation, Gifts and Public Goods in Cyberspace*, In Smith, M.& Kollock, P. (1999). *Communities in Cyberspace*. London : Routledge.
- Latuillière, M. (2015). Qui dit parentalité ? *Spirale*, 75, 15-22.
- Leroux, Y. (2012). *Les jeux vidéo, ça rend pas idiot !* Stimulo.
- Martin, C., Neyrand, G. & Thévenot, A. (2016). Être un bon parent. Une injonction contemporaine, dans *Claude Martin (dir.)*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, 247 p.. *Recherches familiales*, 13, 95-104.
- Milovidov, E. (2020). *La parentalité à l'ère du numérique - Des approches parentales positives pour différents scénarios*. Conseil de l'Europe.
- Missonnier, S., Golse, B., Soulé, M. (2004). *La grossesse, l'enfant virtuel et la parentalité. Eléments de psycho(patho)logie périnatale*, Paris, P.U.F.
- Niela-Vilén, H. & al. (2014). Internet-based peer support for parents : A systematic integrative review. *Int J Nurs Stud*, 51,11, p. 1524-37.
- Pioli, D. (2006). Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle. *Sociétés et jeunesse en difficulté* [Online], Printemps.

- Plantin, L. & Daneback, K. (2009). Parenthood, information and support on the internet. A literature review of research on parents and professionals online. *BMC Family Practice*, 10, 34.
- Prensky, M. (2001). Digital Natives, Digital Immigrants. *On the Horizon*, MCB University Press, 9, 5.
- Rohmer, T., Haza, M., Lachance, J., Gérard, O. (2020). *Livre blanc, Parentalité, éducation et numérique*, UNAF - OPEN.
- Sellenet, C. (2009). Approche critique de la notion de « compétences parentales ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26, 95-116.
- Sylla, A. (2019) in Haza, M (2019). *Médiations numériques : jeux vidéo et jeux de transfert*. Cybercultures. Erès.
- Szwed, C. (2006). Protection de l'enfance : la protection c'est fini ? *Journal du droit des jeunes*, 258, 29-37.
- Wegner, D.M. (1994). Ironic Processes of Mental Control, *Psychological Review*, 101, 34-52.

Rapports :

- Académie de médecine. (2019), L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans : appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques, Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, Volume 203, Issue 6.
- CREDOC. (2021). Baromètre du numérique.
- ELFE. (2022). Poncet L., Saïd M., Gassama M., Dufourg M-N, Müller-Riemenschneider F., Lioret S., Dargent-Molina P., Charles M-A., Bernard J. Sociodemographic and behavioural factors of adherence to the no-screen guideline for toddlers among parents from the French nationwide Elfe birth cohort. *Int J Behav Nutr Phys Act* 19, 104.
- Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN). (2002). Rapport L'école et les réseaux numériques..
- HCSP. (2004). Analyse des données scientifiques : effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans ; Avis relatif aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans. Paris.
- Médiamétrie, OPEN, UNAF. (2020). La parentalité à l'épreuve du numérique.
- MSN France/Nurun/Ipsos. (2004). Consommation du media Internet et l'impact des campagnes publicitaires interactives sur les 15-25 ans
- OCDE. (2019). Educating 21st Century Children : Emotional Well-being in the Digital Age, Educational Research and Innovation, Paris.
- OPEN. (2023). Rapport FAVORI (Familles, Vidéo, Organisation, Représentations, Interprétations).
- OPEN/Potloc. (2023). Vie privée des enfants en ligne & parents influenceurs.
- OPEN, UNAF, Ipsos. (2022). Parents, Enfants & Numérique.
- Unesco. (2009). P@rents! La parentalité à l'ère du numérique.

Ressources :

- Yapaka, Campagne : Maîtrisons les écrans - <https://www.yapaka.be/ecrans>
- Yapaka, Campagne : Écrans en veille - Enfants en éveil - <https://www.yapaka.be/campagne/campagne-ecrans-en-veille-enfants-en-veil>
- Office de la naissance et de l'enfance, Les enfants et les écrans, 2015
- <https://www.one.be/public/0-1-an/vie-de-famille-environnement/les-ecrans/>
- CLEMI. (2017). Guide de la famille tout écran.
- Duflo, S. Les 4 pas.
- OPEN, Observatoire Parentalité et Education numérique.
- Tisseron, S. Balises 3-6-9-12.

Pour approfondir le sujet



-  · Usages et mésusages des écrans : la valeur d'exemple des adultes, avec Olivier Duris
- En tant qu'enseignant, comment accompagner l'enfant qui arrive à l'école « la tête dans les écrans » ?, avec Olivier Duris
- Comment la technoférence interfère dans la relation adulte-enfant ?, avec Olivier Duris
- Usage des écrans à l'adolescence, la nécessité de penser le cadre et la limite, avec Marion Haza-Pery
- La culture du challenge à l'ère virtuelle, avec Marion Haza-Pery
- Prévenir le cyberharcèlement par la parole, le dialogue et la relation, avec Angélique Gozlan
- Cyberharcèlement : la place de l'adulte, avec Angélique Gozlan
- Les écrans et le bébé, un environnement à penser ensemble parents et professionnels, avec Ayala Borghini
- ...
-  · Quand l'écran « fait écran » à la relation parent-enfant, Olivier Duris
- Challenges numériques sur les réseaux sociaux, Marion Haza-Pery
- Coopérer autour des écrans, Pascal Minotte
- L'adolescence à l'ère du virtuel, Xanthie Vlachopoulou
- Le harcèlement virtuel, Angélique Gozlan
- ...
-  · Ne laissons pas les écrans faire écran
- Domesticquer les écrans au rythme de l'enfant
- L'image : l'enfant face au regard numérique
- ...

sur [yapaka.be](https://www.yapaka.be)

En Belgique uniquement

Une campagne de Yapaka «Ne laissons pas les écrans faire écran»

RESSOURCES À DESTINATION DU GRAND PUBLIC :

→ **4 spots** montrant chacun une situation de vie quotidienne dans laquelle un adulte est absorbé par son téléphone en présence de son enfant et passe à côté d'un chouette moment avec lui. Cette série de spots invitent chacun à s'interroger sur son utilisation des écrans en présence de l'enfant.



En télé
et en ligne

→ **4 affiches** « 3-6-9-12 » qui proposent des repères clairs d'usage des écrans en fonction du développement de l'enfant.



Disponibles
sur
demande

Disponible
sur
demande



RESSOURCES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS :

→ De courtes **vidéos interview d'experts** qui répondent à des questions telle « Pourquoi privilégier d'utiliser son téléphone lorsque les enfants ne sont pas présents ? »...

→ Des **pages théoriques**, accessibles à tout adulte et éducateur, reprenant de manière détaillée les avantages, risques, repères d'utilisation en fonction du développement de l'enfant.

→ Un **Powerpoint** qui peut servir de base pour une sensibilisation des parents sur la thématique des écrans.

→ Un **dépliant illustré** « Ne laissons pas les écrans faire écran » qui reprend de manière synthétique l'argumentaire de la campagne. Ce texte peut être téléchargé et imprimé pour mise à disposition dans une salle d'attente...

→ Une **ligne du temps** qui pose des repères sur l'usage des écrans en fonction de l'âge, du développement de l'enfant.

Temps d'Arrêt / Lectures

Dernier parus

76. Adolescence et conduites à risque.

David Le Breton

77. Pour une hospitalité périnatale.

Sylvain Missonnier

78. Travailler ensemble en institution.

Christine Vander Borgh†

79. La violence envers les enfants, approche transculturelle.

Marie Rose Moro*

80. Rites de virilité à l'adolescence.

David Le Breton

81. La nécessité de parler aux bébés.

Annette Watillon-Naveau

82. Cet art qui éduque.

Alain Kerlan et Samia Langar*

83. Développement et troubles de l'enfant. 1-4 ans

Marie-Paule Durieux

84. TDAH - Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Rita Sferrazza

85. Introduire l'enfant au social.

Marie Masson

86. Peut-on encore toucher les enfants aujourd'hui ?

Pierre Delion

87. Corps et adolescence.

David Le Breton

88. La violence conjugale frappe les enfants.

Christine Frisch-Desmarez*

89. La violence de jeunes : punir ou éduquer ?

Véronique Le Goaziou*

90. L'évolution des savoirs sur la parentalité. Gérard Neyrand

91. Les risques d'une éducation sans peine

Jean-Pierre Lebrun

92. La vitalité relationnelle du bébé. Graciela C. Crespín

93. Prendre soin du bébé placé.

Geneviève Bruwier*

94. Les trésors de l'ennui.

Sophie Marinopoulos

95. Prévenir la violence par la discussion à visée philosophique.

Michel Tozzi

96. Coopérer autour des écrans.

Pascal Minotte

97. Les jeunes, la sexualité et la violence. Véronique Le Goaziou

98. Evolution du traitement des ruptures familiales.

Benoît Bastard

99. L'attachement, un lien revisité à l'adolescence.

Lauriane Vulliez-Coady, Frédéric

Atger et Claire Lamas

100. Prévenir la maltraitance.

Vincent Magos

101. Du déclin au réveil de l'intérêt général.

Dany-Robert Dufour

102. La parentalité aujourd'hui fragilisée.

Gérard Neyrand*

103. L'attention à l'autre.

Denis Mellier*

104. Jeunes et radicalisations.

David Le Breton

105. Le harcèlement virtuel.

Angélique Gozlan

106. Le deuil prénatal.

Marie-José Soubieuz, Jessica Shulz

107. Prévenir la négligence.

Claire Meersseman

108. A l'adolescence, s'engager pour exister. Marie Rose Moro

109. Le secret professionnel, fondement de la relation d'aide et d'écoute. Claire Meersseman, André Donnet, Françoise Dubois, Cécile Guilbau*

110. La portée du langage.

Véronique Rey, Christina Romain, Sonia DeMartino, Jean-Louis Deveze

111. Etre porté pour grandir.

Pierre Delion*

112. Le travail social animé par la « volonté artistique ».

David Puaud

113. Quand la violence se joue au féminin. Véronique Le Goaziou

114. Résister à l'algocratie - Rester humain dans nos métiers et dans nos vies. Vincent Magos

115. Mères et bébés en errance migratoire. Christine Davoudian

116. Faire famille au temps du confinement et en sortir...

Daniel Coum

117. Challenges numériques sur les réseaux sociaux. Marion Haza, Thomas Rohmer

118. La découverte sensorielle et émotionnelle du bébé.

Ayala Borghini

119. Rire... et grandir.

David Le Breton

120. Adolescence en temps de Covid-19 entre crise-passions et crispations. Aurore Mairy

121. Ensauvagement du monde, violence des jeunes.

Danièle Epstein

122. Accueillir la vie en temps de pandémie. Pascale Gustin

123. L'entrée dans le langage.

Jean-Claude Quentel

124. Naître et grandir.

acques Gélis

125. La parentalité désorientée Mal du XXI^e siècle ?

Ludovic Gadeau

126. Puissance de l'imaginaire à l'adolescence. Ivan Darrault-Harris

127. Quand la parole déconfiné, Pascal Kayaert

128. Covid-19 : l'impact sur la santé mentale des jeunes.

Sophie Maes*

129. Le monde de l'enfance après un an de crise sanitaire.

Pierre Delion

130. Comme une tombe.

Le silence de l'inceste.

Anne-Françoise Dahin

131. Maltraitance institutionnelle en temps de crise.

Emmanuel de Becker

132. L'adolescence à l'ère du virtuel. Xanthie Vlachopoulou

133. Accompagner le parent porteur de handicap. Drina Candillis-Huisman

134. Penser l'incestuel, la confusion des places.

Dominique Klopfert*

135. Quand l'écran fait écran à la relation parent-enfant. Olivier Duris

136. Le dehors, un terreau fertile pour grandir. Marie Masson*

137. Accueillir les enfants migrants et leurs parents. Marie Rose Moro

138. La parentalité positive à l'épreuve de la vraie vie.

Ludovic Gadeau

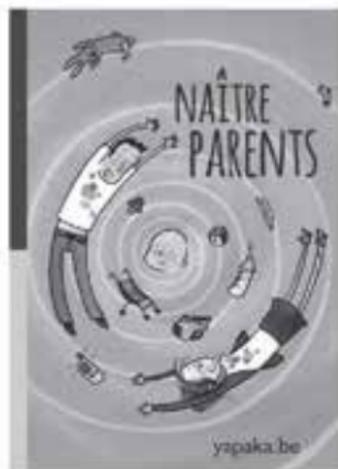
* Ouvrage épuisé.

Découvrez toute la collection Temps d'Arrêt et retrouvez nos auteurs sur yapaka.be pour des entretiens vidéo, conférences en ligne, ...

Les livres de yapaka

En Belgique uniquement

disponibles gratuitement au 0800/20 000 ou infos@cfwb.be



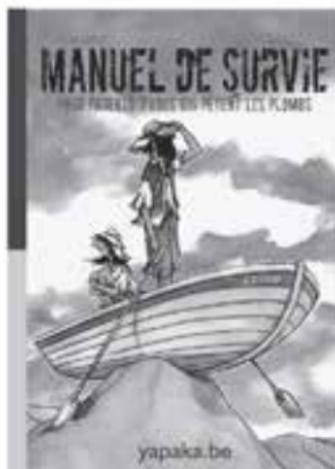
POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE 0 À 2 ANS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ADOS



POUR LES ENFANTS



POUR LES ADOS DE 12 À 15 ANS